

MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

1- L'IDENTIFICATION DES USAGERS DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

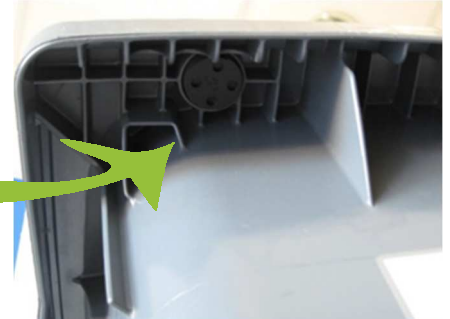
Depuis janvier 2014, les équipes du SICTOM ont équipé les bacs de collecte de toutes les communes (hors centre-ville de Dole et CCVA, prévu prochainement) de puce d'identification.

A - LES PUCES



Puce électronique

Bac pucé



Puce antenne

Bac pucé, la puce antenne est sous l'autocollant



B - LECTURE DES PUCES

Les bennes de collecte sont aujourd'hui équipées d'un système de lecture des puces et de transmission des données depuis le disque dur de la benne vers celui d'un ordinateur.



1 : Antenne qui va lire la puce du bac

2 : Si la puce est lue, le boîtier clignote vert et le bac est levé.

Si la puce n'est pas lue, (bac non pucé par exemple), le boîtier clignote rouge et le bac n'est pas levé (et donc non collecté)

3 : Les informations sont enregistrées dans un disque dur fixé dans la benne avant d'être transférées à un ordinateur

2 - RÈGLES DE COLLECTE

- 1 - Sortir les bacs lorsqu'ils sont pleins
- 2 - Poignée du bac côté rue
- 3 - En suivant les indications suivantes:



Bac collecté, sacs non collectés Non collecté

3 - LES APPORTS EN DÉCHÈTERIES

Afin d'améliorer le flux d'encombrement et la qualité du tri, en novembre 2014, les 10 déchèteries du SICTOM vont être équipées de barrières d'accès qui s'ouvriront avec un badge d'identification.



1 : Borne de lecture du badge pour ouverture de la barrière

4 types de badges **(Chaque badge est individuel)**

Un badge pour les professionnels diffusé **depuis juillet 2014**. (Sur demande en déchèterie ou à l'accueil du SICTOM)

Un badge pour les collectivités (sur demande écrite adressée au SICTOM de la zone de Dole avec cachet officiel)

Un badge pour les associations (sur demande écrite adressée au SICTOM avec copie de l'acte d'enregistrement de l'association en préfecture)

Un badge pour les particuliers (à retirer en mairie hors Dole où celui-ci sera envoyé par courrier)

4 - SUIVRE SON USAGE DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le SICTOM offre la possibilité à ses utilisateurs de créer un compte client gratuit et sécurisé : Ecocito. Il permet de suivre l'historique d'utilisation du service de collecte.



Dès Janvier 2015, les usagers du SICTOM de la zone de Dole auront la possibilité de créer un compte client en ligne afin de suivre le nombre de fois où leurs bacs ont été collectés et de suivre leur nombre d'accès en déchèterie. Rendez-vous sur www.sictomdole.fr

Ce service est déjà disponible pour les professionnels, les habitants des communes du Grand Dole (hors Dole) et de la Plaine Jurassienne.

5 - L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA COMMUNE À LA COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Nous proposons de vous fournir nos publications sur la gestion des déchets pour vos bulletins municipaux, affichage ou distribution sur un présentoir, etc. Nous intervenons dans les communes pour animer des réunions publiques sur le tri et la réduction des déchets. Notre site internet est régulièrement mis à jour, pensez à faire le lien vers notre site internet!

MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DECHETS

- 1 **Bac non pucé = Bac non vidé**
Nos bonnes ne pourront pas vider un bac non pucé.
S'il n'y a pas de puce sur votre bac, appelez le **service usagers**.
- 2 **Sortir les bacs seulement lorsqu'ils sont pleins et en respectant les règles suivantes:**
(Poisnée du bac côté rue)
- 3
- 4

mémotri

- EMBALLAGES RECYCLABLES**
- Emballages métalliques
- Cartonnages
- Bouteilles, bidons, flacons plastique
- Contour de pack d'eau et de lait, sacs plastique de fruits et légumes
- CONTENEUR À VERRE**
- Emballages en verre, pots, bocaux et bouteilles
- CONTENEUR À PAPIER**
- Journaux, magazines, revues, papier de bureau, enveloppes, cahiers, feuilles...
- DÉCHETS NON RECYCLÉS**
- Déchets divers non recyclés
- Pels, barquettes, plastiques, blister, barquettes polystyrène
- Verre de table en petite quantité
- CONTENEUR À TEXTILE**
- Textile, linge de maison
- Chaussures (même par une)

EMBALLAGES
Dans ce bac, mettez les Emballages Ménagers Recyclables EN VRAC, VIDÉS, EGGOUTÉS, PLIÉS OU APLATIS :
3 CATÉGORIES DE MATÉRIAUX À TRIER :

- En ALUMINIUM et en ACIER**
Aérosols, boîtes de conserve, canettes...
- PLASTIQUES**
Bouteilles et flacons (avec leurs bouchons vissés dessus)
Sacs et films en plastique (sauf film alimentaire)
- CARTONNETTES**
Briques alimentaires, boîtes à œufs

Uniquement en Point Tri
Papier, journaux, magazines
Bouteilles, bocaux, flacons en verre
Textile, linge, chaussures

SICTOM 03 84 82 56 19 www.sictomdole.fr

6 - CHANGEMENTS DE SITUATION

Les bacs et les badges déchèteries sont propriétés du SICTOM et sont affectés à une adresse. Les bacs doivent rester sur place et ne seront changés que si leur volume n'est pas adapté aux nouveaux résidents.

Emménagement: Informez le SICTOM par écrit (courrier, fax, mail) auprès du service usagers du SICTOM de Dole. Nous activerons les puces de vos bacs afin qu'ils puissent être collectés ainsi que le badge d'accès en déchèteries.

Déménagement : Informez le SICTOM par écrit (courrier, fax, mail) auprès du service usagers du SICTOM de Dole. Nous désactiverons les puces des bacs et le badge d'accès en déchèteries et vous ne serez plus identifié comme l'utilisateur des bacs et du badge déchèteries pour cette adresse. Tant que vous ne vous manifestez pas auprès du SICTOM, vous restez identifié comme l'utilisateur du service pour votre ancienne adresse!

Naissance, décès, départ d'un enfant... : Les usagers peuvent demander le changement de volume de leurs bacs par écrit au SICTOM et sur justificatif.

7 - PERTES / DÉGRADATIONS / VOLS

Disparition du bac : L'utilisateur pourra obtenir gratuitement un nouveau bac sous présentation d'un dépôt de plainte délivré par les services de gendarmerie et de police. La puce reliée au bac disparu sera désactivée.

Dégradation du bac ou couvercle : Les opérations de maintenance sont assurées gratuitement par les agents du SICTOM de Dole. Les usagers peuvent exprimer leurs demandes auprès du service Usagers.

Cependant la maintenance ou le remplacement du bac restera à la charge de l'utilisateur si sa détérioration est liée à un mauvais usage (bacs lourds, déchets non conformes ayant endommagés les équipements...).

En cas de pertes ou de vol de votre badge d'accès en déchèterie, signalez-le au SICTOM. L'édition d'un nouveau badge vous en coûtera 5 €.

8 - QUELQUES QUESTIONS

Que se passe t'il si je présente un bac à la collecte qui n'appartient pas au SICTOM ?

Seuls les bacs homologués par le SICTOM de la zone de Dole seront collectés par le véhicule de collecte dès le lancement de la période test, soit en janvier 2015

Comment seront identifiés les habitants utilisant un bac collectif ?

Une réflexion est en cours pour déterminer une clé de répartition entre les différents usagers d'un même bac. Cette réflexion sera proposée aux syndicats de copropriétés et bailleurs sociaux. Les bacs collectifs sont exclusivement associés à une adresse et les démarches se font entre SICTOM et bailleurs / syndic et non entre SICTOM et utilisateur

